

CONVD2026_06



AVENANT A LA CONVENTION CENTRES DE VACANCES

Entre la commune de ...VOURY..., Représentée par son maire en exercice soussigné, Yves MASSAROTTI.....; qui agit sur mandat du Conseil Municipal en application de la délibération du

Et

La FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES DE HAUTE-SAVOIE représentée par son Président en exercice soussigné, Monsieur P. KOLB qui agit sur mandat du Conseil Fédéral

Il a été convenu ce qui suit :

Modification de l'article 1

Afin de réduire le prix de journée en centre de vacances UFOVAL des enfants ressortissant de son territoire, la commune de ...VOURY..... leur attribuera une participation annuelle calculée au prorata du nombre de journée vacances effectivement réalisées, redéfinie en fonction de l'évolution des prix et dont la base est établie en 2026 à 5,45 € par jour.

Fait à ...Voury.....
Le ...29.10.2026

Fait à
Le

Pour la Commune

Le Maire :
Yves MASSAROTTI

Pour la F.O.L de Haute-Savoie

Le Président : P. KOLB

